



APPEL À PROJETS 2024 D'UNIVERSITÉ PARIS-EST

Amorçage de nouvelles coopérations entre les entités des établissements membres et associés

I. Présentation de l'appel à projets

Université Paris-Est finance des projets destinés à **faire émerger de nouvelles coopérations entre ses membres et ses associés**, pour un montant total de 200.000 euros dans le cadre de son budget 2025. Il s'agit de développer les interactions entre les forces académiques, d'expertises et de recherche du site universitaire qui font parties de Paris-Est Sup.

Le soutien accordé à chaque projet par Université Paris-Est est d'un montant maximum de 50 000 euros, pour une durée allant de 12 à 18 mois, les dépenses étant effectuées entre mars 2025 et l'été 2026.

	AAP « Amorçage » 2020	AAP « Amorçage » 2021	AAP « Amorçage » 2022	AAP « Amorçage » 2023
Nombre de projets déposés	19	20	20	14
Nombre de projets financés	10	5	6	5
Enveloppe de l'AAP en €	375 160	214 700	219 400	189 500
Subvention max. accordée en €	50 000	50 000	50 000	48 600
Subvention min. accordée en €	11 000	18 000	21 000	25 000
Montant moyen financé	37 516	42 940	36 567	37 900

II. Objectifs de l'appel à projets

L'objectif du présent appel à projets est d'initier des projets innovants et de **stimuler de nouvelles coopérations au sein du site** Paris-Est, à quatre interfaces :

- géographique (en privilégiant des localisations variées entre les campus de Créteil & Maisons-Alfort / Champs-sur-Marne / autres sites de l'Est parisien, sans exclusive) ;
- thématique (V. *infra*) ;
- institutionnelle (en privilégiant des coopérations entre établissements ayant une mission d'enseignement supérieur et de recherche et les autres établissements
- entre l'amont et l'aval, en favorisant les projets propres à irriguer la démarche d'innovation du site

Il s'agit plus précisément de financer le rapprochement d'activités **académiques et scientifiques** et d'aider de nouvelles communautés à se former. L'objectif poursuivi est celui d'un amorçage de

nouvelles coopérations, sans nécessairement donner lieu à une production propre dès ce stade (ce qui, toutefois, ne l'interdit pas).

Les projets financés doivent concerner **au moins deux entités** (type laboratoires, unités de recherche) rattachées à deux établissements différents, et au moins à l'une des trois interfaces susmentionnées. Ces projets doivent présenter un **caractère novateur** par rapport aux travaux habituels, notamment si les entités déposant une candidature commune travaillent déjà ensemble.

Les projets financés doivent se positionner dans le cadre des stratégies des membres et des associés d'Université Paris-Est pour lesquelles ces derniers ont souhaité renforcer leurs coopérations. Les thèmes suivants sont encouragés :

- Numérique et données
- Santé
- Ville
- Politiques publiques
- Environnement
- Risques
- Durabilité

Cette liste n'est pas exhaustive. Les projets se situant aux interfaces géographiques et institutionnelles qui permettent de faire émerger de nouvelles coopérations seront examinés avec le plus grand intérêt, notamment en cas d'interaction sciences humaines et sociales / sciences dures.

Les projets affichant une ambition d'innovation feront l'objet d'une attention particulière. Les projets visant à amorcer de futures innovations à la croisée des thématiques Santé Ville Environnement seront particulièrement bienvenus et pourront le cas échéant bénéficier d'un soutien du PUI SEville (Pôle universitaire d'innovation Santé-Environnement-Ville).

III. Candidature et évaluation

Délai de retour des candidatures : mercredi 6 novembre 2024 à 17 heures.

Définitions

Personne coordinatrice. Une personne coordinatrice du projet est désignée parmi les membres des entités partenaires. Elle doit être un personnel titulaire ou CDI d'un établissement membre ou associé de Paris-Est Sup¹. La coordinatrice est l'interlocuteur de Paris-Est Sup. Elle porte la responsabilité du déroulement du projet et du respect des règles applicables en la matière, conformément aux dispositions de la convention de financement.

Dépenses éligibles. Toutes les dépenses strictement nécessaires à la réalisation de la coopération sont éligibles, dans la limite de 50.000 euros par projet. Il est précisé néanmoins que l'objet du présent appel est l'amorçage de nouvelles coopérations et non le financement de dépenses de personnels supplémentaires. L'utilisation de l'aide pour financer majoritairement des dépenses de personnels devra donc être particulièrement justifiée.

Présentation des candidatures. Les candidatures sont présentées via le questionnaire en ligne selon le modèle en annexe. Le récapitulatif de la candidature est adressé à l'établissement dont relève le porteur. Les candidatures comportent une description du projet en 3 000 caractères et

¹ À la date de publication de l'AAP, les établissements membres de la ComUE sont : ENPC, ENVA, Univ. Eiffel, UPEC ; les établissements associés sont : Anses, AP-HP, CEREMA, CHIC, CSTB, EFS, ENSAPB, ESTP, FCBA, IGN, Inserm, LRMH, SPF.

des mots-clés. Elles mentionnent les disciplines concernées et identifient les interfaces (géographiques, institutionnelles et thématiques) du projet, ainsi que les principales dépenses envisagées. Elles indiquent enfin les suites attendues du projet, postérieurement à la phase d'amorçage financée dans le cadre du présent appel.

Calendrier Les candidatures seront examinées en janvier 2025 par le conseil de projets d'Université Paris-Est, sur la base de deux expertises par projet minimum. La notification des résultats interviendra en janvier 2025. Les projets pourront démarrer en mars 2025.

Critères de sélection. Qualité scientifique, situation du projet aux interfaces géographiques, institutionnelles et thématiques, capacité à faire émerger des coopérations et suites attendues en termes de nouveaux paradigmes, de structuration du site, de coopération internationale, de partenariat avec le monde socio-économique et de valorisation en termes de nouveaux services à la société.

Gestion des projets. La gestion administrative et financière des projets sélectionnés à l'AAP2024 d'Université Paris-Est peut être effectuée par un ou plusieurs de ses membres et associés selon la répartition budgétaire qui sera précisée dans la convention de financement. Au vu de la spécificité du financement, aucun frais de gestion ne peut être appliqué.

Appel à projets 2024 d'Université Paris-Est

Amorçage de nouvelles coopérations entre les entités des établissements membres et associés

Identité du projet	
Acronyme	
Nom du projet	
Partenaire 1 (coordination)	
Personne coordinatrice du projet	Prénom Nom Fonction Mail Employeur
Entité de la coordinatrice	Nom du laboratoire ou équivalent Eventuellement préciser l'équipe Tutelles
Partenaire 2	
Membre du projet	Prénom Nom Fonction Mail Employeur
Entité du partenaire	Nom du laboratoire ou équivalent Eventuellement préciser l'équipe Tutelles
Description succincte du projet (maximum 3 000 caractères espaces compris)	
Résumé diffusable (<750 caractères)	<i>(Pour diffusion sur les supports de communication de la ComUE)</i>
Disciplines concernées	
Mots-clés	3 maximum
Interfaces concernées par le projet	<ul style="list-style-type: none">• Interface géographique : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Explication• Interface institutionnelle : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Explication

	<ul style="list-style-type: none"> Interface thématique : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Explication																				
	<ul style="list-style-type: none"> Entre l'amont et l'aval (capacité du projet à s'intégrer dans le PUI SEville) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Explication																				
Suites attendues du projet (notamment, résultats et calendrier)																					
Caractère novateur du projet																					
Capacité du projet à faire émerger de nouvelles coopérations																					
Budget prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nombre d'homme/mois</th> <th>Niveau</th> <th>Coût estimé</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Personnel à recruter</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Stage²</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Fonctionnement</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: right;">Total</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Justification motivée pour le personnel à recruter et justification pour les autres dépenses (10 lignes maximum)</p>		Nombre d'homme/mois	Niveau	Coût estimé	Personnel à recruter				Stage ²				Fonctionnement				Total			
	Nombre d'homme/mois	Niveau	Coût estimé																		
Personnel à recruter																					
Stage ²																					
Fonctionnement																					
Total																					
Autres observations																					
Experts proposés pour l'évaluation	<i>3 maximum</i>																				
Experts non souhaités pour l'évaluation	<i>3 maximum</i>																				

Pour toute question : aap@paris-est-sup.fr ou 01 64 15 36 29

² Au 01/01/2024, le coût d'une gratification de stage est de 4,35€/h, soit environ 640€/mois.